

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

08/07/2015

Dossier complet le

09/07/2015

N° d'enregistrement

F0831570137

1. Intitulé du projet

RD 311 - Aménagement de sécurité du carrefour avec la RD 900 B au pont de l'Archidiacre

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département des Hautes-Alpes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BERNARD Jean-Marie, Président du Conseil Départemental

RCS / SIRET 220 500 011 000 89

Forme juridique Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

6d

Infrastructures routières - route d'une longueur inférieure à 3 Km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Calibrage de route sur 160 m et aménagement d'un carrefour plan avec création d'une aire d'arrêt
pour autocars accessible aux P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite)

DREAL PACA - SBEP	
Arrivé le :	N°
- 8 JUL 2015	
Unité(s) ou autre(s) service(s) :	
Pour attribution :	
Pour information :	

4.2 Objectifs du projet

L'opération consiste à aménager la route départementale n° 311 du carrefour avec la route départementale n° 900B jusqu'au pont de l'Archidiacre. Le trafic relevé en 2014 sur la RD 900B s'élève en moyenne journalière annuelle à 3 610 v, il est estimé à 200 v/j sur la RD 311. Deux accidents de la circulation ont été relevés au cours des cinq dernières années.

Le projet porte principalement sur le calibrage de la RD 311, voie de 4,00 m au plus étroit actuellement à 5,00 m, afin de lui donner une largeur homogène et de permettre le croisement des véhicules et de mettre en place un dispositif latéral de sécurité. Le carrefour avec la RD 900 B est aménagé pour améliorer les conditions de sécurité des usagers, notamment en termes de perception, de visibilité, de giration des véhicules et de possibilité d'évitement.

Une aire d'arrêt d'autocars accessible aux personnes à mobilité réduite, créée en bordure de la 900 B, à l'abord immédiat du carrefour complète l'aménagement, afin de sécuriser la dépose des usagers des transports scolaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le chantier débutera par le dégagement des emprises, puis le décapage de la terre végétale et la préparation des assises des zones de remblais (aire d'arrêt d'autocars), la démolition du cabanon situé dans l'emprise des travaux

Les terrassements seront réalisés ainsi que les constructions de longrines en tête de talus aval et la pose des ouvrages hydraulique, busage de fossée, prolongement d'exutoire existant. Pour ces travaux notamment le déblais rocheux, compte tenu de l'étroitesse de la plate forme existante, il sera nécessaire de prévoir une coupure totale de circulation sur la D 311 permettant de travailler dans des conditions de sécurité optimale.

Le chantier se poursuivra par la réalisation de la structure et de chaussée et de la couche de roulement, la pose des dispositifs de retenue.

Il se terminera par la mise en place des signalisations, horizontale (marquage du carrefour) et verticale (panneaux de signalisation et de jalonnement) suivi par le nettoyage final.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation le carrefour fonctionne en carrefour plan en croix avec une voie principale prioritaire (RD 900 B) et deux voies secondaires (RD 3311).

Le ré-axage des branches de la RD 311 permet aux véhicules sur la voie secondaire de s'arrêter perpendiculairement à la voie principale et de bénéficier ainsi d'une visibilité optimale sur les deux sens de circulation avant de s'engager sur la voie principale ou de la traverser.

Les manoeuvres des usagers de la voie principale devant s'engager sur la voie secondaire sont sécurisés par les surlargeurs revêtues formant zones d'évitement.

Sur la partie aménagée les véhicules pourront se croiser et la sécurité sera améliorée par la pause d'un dispositif de retenue en tête de talus aval sur toute la section.

L'arrêt d'autocars en encoche permettra l'arrêt des véhicules en bordure de la voie principale en toute sécurité.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique afin de mettre en place les procédures d'expropriation pour l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation.

Les négociations à l'amiable n'ont pas pu aboutir

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'un dossier de Déclaration d'Utilité Publique DUP.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur projet :	160,00 m
Largeur nouvelle chaussée :	5,00 m
Emprises nécessaires :	1 000,00 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Valserres
Commune de Jarjays

Coordonnées géographiques¹ Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 6 ° 06 ' 35 " 4983 Lat. 44 ° 28 ' 35 " 7688

Point d'arrivée : Long. 6 ° 06 ' 42 " 3916 Lat. 44 ° 26 ' 34 " 0465

Communes traversées :

Valserres (05130) et Jarjays (05130)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui X Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non X

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non X

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Routes, dépendances routières, terrain agricole
Nouvelle emprises 1 000 m²

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU commune de Valserres (20/02/2004) - Zone A pour la partie en amont de la RD 311. Zone N pour la partie en aval de la RD 311.

PLU commune de Jarjayes (25/05/2005) - Zone A

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		☒	
en zone de montagne ?	☒		
sur le territoire d'une commune littorale ?		☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		
dans un site ou sur des sols pollués ?	X	
dans une zone de répartition des eaux ?	X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X	
dans un site inscrit ou classé ?	X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :		
	Oui	Non
d'un site Natura 2000 ?	X	
		Site Natura 2000 au titre de la directive habitat à 25 m en aval de la route Site Natura 2000 au titre de la directive oiseaux à 25 m en aval de la route
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources			
est-il excédentaire en matériaux ?	X		Deblais rocheux (poudingue) environ 500 m3 réutilisés en grande partie en remblais pour le projet, l'exédent sera évacué pour retraitement et/ou réutilisation
est-il déficitaire en matériaux ?			
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

Emprise sur une prairie 300 m²
Emprise sur bordure de vergers 45 m²

Engendre-t-il la
consommation
d'espaces naturels,
agricoles, forestiers,
maritimes ?

X

Est-il concerné par
des risques
technologiques ?

X

Risques et nuisances

Est-il concerné par
des risques naturels ?

X

Engendre-t-il des
risques sanitaires ?

X

Est-il concerné par
des risques
sanitaires ?

X

Commodités de voisinage

Est-il source de
bruit ?

X

Est-il concerné par
des nuisances
sonores ?

X

Engendre-t-il des
odeurs ?

X

Est-il concerné par
des nuisances
olfactives ?

X

Engendre-t-il des
vibrations ?

X

Est-il concerné par
des vibrations ?

X

Uniquement en phase travaux pour la réalisation du
déblais rocheux, sans conséquence, habitation située
à plus de 50 m.
Déblais réalisés par moyens mécaniques, technique
traditionnelle.

Engendre-t-il des
émissions lumineuses ?

X

Est-il concerné par
des émissions
lumineuses ?

X

Engendre-t-il des
rejets polluants dans
l'air ?

X

Sans changement par rapport à la situation actuelle.

Pollutions

Engendre-t-il des
rejets hydrauliques ?

X

Si oui, dans quel
milieu ?

Engendre-t-il la
production
d'effluents ou de
déchets non
dangereux, inertes,
dangereux ?

X

**Patrimoine /
Cadre de
vie /
Population**

Est-il susceptible de
porter atteinte au
patrimoine
architectural,
culturel,
archéologique et
paysager ?

X

Engendre-t-il des
modifications sur les
activités humaines
(agriculture,
sylviculture,
urbanisme /
aménagement) ?

X

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact compte tenu qu'il n'engendre pas de modification significative sur le milieu existant, notamment :
pas d'augmentation de capacité, largeur de chaussée limitée 5,00 m,
carrefour sécurisé (2 accidents sur les 5 dernières années),
emprises limitées 1 000 m².

Seul la période de travaux va créer quelques nuisances temporaires vis à vis de l'exploitation de l'itinéraire.

Concernant le milieu naturel, la ZNIEEF et les zones Natura 2000 qui se situent à l'aval du projet ne sont pas impactées y compris durant le chantier, tous les travaux seront réalisés depuis la plateforme routière existante.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Extrait de plan zonage natura 2000 et ZNIEEF

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Gap

le, Président du Département des Hautes-Alpes

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Signature

Adrien NAKLE